

LE RÈGLEMENT DU SEMIRAID 28 - 2010

LE PRINCIPE

Le SEMIRAID 28 est un raid-orientation pédestre en milieu naturel en Ile-de-France, par équipe de TROIS MIXTE progressant avec des moyens non motorisés, en respectant la nature et toutes les règles de circulation sur les voies publiques.

Le SEMIRAID 28 emprunte une partie du même parcours que le RAID 28 avec un départ intermédiaire.

Chaque équipe fait sa route à l'aide d'une carte et d'une boussole sans enfreindre les règles de sécurité ni pénétrer dans des propriétés interdites ou escalader des clôtures.

Le parcours du SEMIRAID 28 peut imposer d'autres modes de progression que la marche ou la course à pied.

Il peut y avoir des passages hors des chemins où il faut faire son cap à la boussole, en suivant des indications.

Le SEMIRAID 28 s'effectue en autonomie complète, chaque équipe transportant ses vivres, son équipement personnel et son matériel obligatoire sans aide extérieure.

Le SEMIRAID 28 impose des points de passage avec pointages pénalisants ou bonifiants et des points de contrôle obligatoires qu'il faut franchir dans un temps minimum indiqué à l'avance.

L'ORGANISATION

Le SEMIRAID 28 est organisé par l'association EQUIPE TUROOM,

21, rue Heitor Villa-Lobos 91440 BURES-SUR-YVETTE
Les organisateurs du SEMIRAID 28 se réservent la possibilité de modifier le parcours, les points de contrôle, les points de passage et les conditions en cas de nécessité.

Une CHARTE DES ORGANISATEURS affirme les engagements de l'EQUIPE TUROOM envers les autorités, l'environnement et tous les participants à l'événement.

L'ENGAGEMENT

Le montant de la participation au SEMIRAID 28 est fixé chaque année pour une équipe de TROIS concurrents. La participation par équipe au SEMIRAID 28 se fera par le règlement en un seul chèque à l'ordre de : EQUIPE TUROOM

Soit : 90 € avant le 16 décembre 2009
Ou : 120 € avant le 12 janvier 2010

La participation définitive d'une équipe ne sera enregistrée qu'après la réception du bulletin d'inscription de l'équipe complète, des certificats médicaux et du chèque. Les équipes seront numérotées dans l'ordre d'arrivée des paiements. La date limite est fixée au 31/12/2009 au-delà de laquelle la participation au SEMIRAID 28 sera définitivement acquise aux organisateurs et ne sera pas remboursée.

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, en cas d'annulation de l'épreuve et quelle qu'en soit la cause, les paiements seront conservés par l'organisation et ne donneront lieu à aucun remboursement.

La liste des équipes sera close sans préavis.

LE PARCOURS

La 17^{ème} édition du SEMIRAID 28 aura lieu sur 45 à 50 km le :
dimanche 17 janvier 2010.

Les départs du SEMIRAID 28 seront échelonnés entre 4H00 et 5H00 et l'arrivée sera jugée après un parcours avec des OPTIONS qui doit être effectué en 10 heures maximum.

Le parcours change tous les ans. Les lieux exacts de départ et d'arrivée seront confirmés aux capitaines des équipes inscrites dans les six jours qui précèdent le départ, avec les consignes du SEMIRAID 28.

Des POINTS DE CONTRÔLE OBLIGATOIRES et des points de passage avec des balises seront placés sur le terrain, balises "vertes" avec des pénalités et "bleues" avec des bonus.

Pour s'assurer que le parcours est bien respecté, les équipes devront témoigner de leur passage en poinçonnant avec des pinces les CARTONS DE POINTAGE aux BALISES placées par les traceurs aux POINTS DE PASSAGE.

Les positions exactes des points de contrôle et points de passage seront précisées sur la FEUILLE DE ROUTE remise aux équipes au départ, et définiront clairement les chemins à trouver et les options à choisir pour s'orienter sur le bon trajet. L'organisation fournira également les CARTES nécessaires à la progression au moment du départ.

Certains passages du SEMIRAID 28 s'effectueront sous le contrôle de signaleurs. Ces passages peuvent être rendus obligatoires et disqualifiants pour l'équipe qui ne les franchit pas conformément à la feuille de route.

Le respect de l'environnement devra être une préoccupation permanente des concurrents.

LA COURSE

Les équipes participant au SEMIRAID 28 se rendront au départ avant l'heure limite indiquée dans les instructions, le dimanche 17/01/2010 pour l'enregistrement, le contrôle, la remise des dossards et les dernières instructions.

Les DOCUMENTS DE COURSE seront remis aux capitaines et le chronomètre sera alors déclenché pour définir l'heure de départ de l'équipe, pour 10H maximum de course.

Le départ sera fermé à 5H15

L'arrivée sera jugée jusqu'à 15H00 le 17/01 et fermée à 15H30.

Les contrôles doivent être franchis en équipe complète.

Les concurrents ne doivent pas emprunter les grands axes routiers, sauf ceux expressément stipulés sur la feuille de route. Seules les équipes mixtes arrivant complètes dans les délais pourront prétendre à la victoire.

Tout point de contrôle manqué entraînera la disqualification de l'équipe.

Le SEMIRAID 28 est une épreuve en autosuffisance, une aide aux points de contrôles entraînera la disqualification.

LES EQUIPES

L'inscription au SEMIRAID 28 se fait par équipe de 3 (trois) personnes avec au moins une femme et au moins un homme (dite équipe complète mixte). Une équipe ne comportant pas 3 personnes ne sera pas autorisée à prendre le départ.

Les équipiers doivent être âgés de plus de dix huit ans et s'engager sous leur propre responsabilité.

L'un des équipiers est inscrit comme CAPITAINE, responsable de l'équipe, il reçoit les consignes de l'organisation et présente le carton de pointage aux points de contrôles. Il est aussi responsable des documents de course ; s'il abandonne, un équipier le remplace.

Au contrôle, tous les concurrents rempliront une feuille d'EMERGENCE INDIVIDUEL DE DEPART.

Les concurrents porteront obligatoirement les DOSSARDS remis par les contrôleurs, visibles, conformément aux instructions fournies par les organisateurs.

Les équipiers du SEMIRAID 28 sont responsables de leur matériel et de leurs vivres qu'ils doivent transporter eux-mêmes dans un sac à dos présenté complet au contrôle.

Tout remplacement d'un ou plusieurs des équipiers enregistrés au départ entraîne la disqualification de l'équipe.

Un BRACELET d'identification remis au départ devra être porté par tous les équipiers ; il sera vérifié en cours de journée et à l'arrivée pour valider le classement de l'équipe.

Toute dégradation ou pollution sur le parcours reste sous la responsabilité du concurrent engagé. L'organisation ne sera pas responsable du comportement des concurrents qui enfreindront les réglementations des lieux traversés.

Les abandons ne seront autorisés qu'aux points de contrôle humains et seront portés sur la feuille de route, signés du Capitaine et du responsable du point de contrôle.

En cas d'abandon en dehors des points de contrôle, l'équipe devra impérativement prévenir l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais.

L'organisation du SEMIRAID 28 met en place des moyens de transport collectifs pour les concurrents ayant abandonné afin de les rapatrier sur la ligne d'arrivée.

LE MATERIEL

Le matériel ci-dessous sera vérifié par l'organisation au cours des opérations de vérifications du départ :

MATERIEL OBLIGATOIRE PAR EQUIPE :

Boussole - Téléphone portable - Mini-pharmacie

MATERIEL OBLIGATOIRE PAR CONCURRENT :

Eclairage et pile(s) de rechange - Couverture de survie

Veste polaire ou vêtement chaud - Chaussures adaptées.

Vêtement imperméable - Chaussettes de rechange.

Gants - Casquette ou bonnet - Brassard fluorescent.

2 à 3 litres d'eau (ou boisson équivalente).

Alimentation (barres céréales, fruits secs...)

LA SECURITE

L'organisation du SEMIRAID 28 met en place des contrôles sur le parcours aux heures d'ouverture de l'épreuve selon des horaires indiqués sur la feuille de route.

Des POINTS DE CONTRÔLE sont placés à des endroits signalés à l'avance aux concurrents et portés sur les cartes.

A l'inscription, chaque concurrent doit avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 17 janvier 2010.

Chaque concurrent du SEMIRAID 28 déclare avoir pris connaissance du règlement et participer sous sa propre responsabilité. Les participants non-licenciés déclarent avoir pris toutes dispositions pour s'assurer personnellement.

Les organisateurs du SEMIRAID 28 déclinent toute responsabilité en cas de non-respect du règlement ou des instructions ainsi que pour toute transgression aux règles de circulation sur la voie publique.

Le parcours n'expose jamais les concurrents à des traversées dangereuses (autoroute, voie ferrée en service, parcours aériens). Le trajet n'emprunte pas de voies à grande circulation à l'exception de celles stipulées dans la feuille de route remise au départ.

Certains passages pouvant être déclarés dangereux par les autorités, ils s'effectueront sous la surveillance et les directives des signaleurs des POINTS DE CONTRÔLE. Ce sont des passages obligatoires et des POINTS DISQUALIFIANTS pour les équipes qui ne les franchissent pas conformément.

Aucun concurrent ne pourra participer isolément. L'équipe doit rester groupée ; en cas d'incident, un seul membre de l'équipe rejoindra le point de sécurité ou de contrôle humain ouvert le plus proche ou téléphonera pour prévenir l'organisation.

Un équipier faisant appel au service médical pour des soins ou du confort sera disqualifié. La mini pharmacie (obligatoire) de l'équipe ne peut servir que pour des petits soins. En cas de demande de secours, la partie de l'équipe arrêtée devra attendre sur place la présence physique d'un membre de l'organisation avant de pouvoir repartir, si les conditions sont jugées satisfaisantes par l'organisation et le service médical présents à cet endroit.

Des BARRIERES HORAIRES interdiront la progression des équipes y parvenant en retard : Un temps limite est fixé pour le passage à certains points de contrôle. Ce temps sera indiqué sur la feuille de route remise au départ. Les équipes arrivant aux points de contrôle en dehors de ce temps limite seront déclarées hors course et devront abandonner.

L'organisation du SEMIRAID 28 se réserve la possibilité de refuser l'inscription ou le départ d'une équipe manifestement non préparée ou insuffisamment équipée.

L'organisation dispose d'un réseau de transmission radio interne reliant tous les responsables.

LE PARRAINAGE

Les équipes du SEMIRAID 28 devront porter les marques éventuellement fournies par les partenaires de l'organisation (logos, badges, autocollants...). Ces marques seront remises aux équipes pendant le rassemblement avant le départ.

Les équipes parrainées pourront faire apparaître le ou les noms de leurs sponsors sur leur équipement ou leurs vêtements, en laissant visibles celles de l'organisation.

Les marques seront communiquées à l'inscription, et au plus tard dix jours avant le départ.

Sauf autorisation de l'organisation, la publicité d'événements concurrents est interdite sur le SEMIRAID 28.

L'organisation du SEMIRAID 28 pourra refuser le départ d'une équipe dont les indications sur les vêtements ou le matériel ne seraient pas conformes aux bonnes mœurs, à l'esprit sportif ou au respect des personnes.

Les concurrents, les associations, les entreprises ou les collectivités représentées sur le SEMIRAID 28 s'engagent à accepter sans condition les prises de vues et de son de leur équipe ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif, publicitaire ou commercial.

L'EQUIPE TUROOM est propriétaire du droit des images. Les organisateurs et leurs ayants droits peuvent utiliser les images sur tout support pour la durée prévue par la loi.

L'ACCOMPAGNEMENT

Tout accompagnement d'une équipe (auto, moto, vélo, piéton...) est interdit sous peine de disqualification.

Toute intervention d'accompagnateurs ou de personnes pendant le SEMIRAID 28, considérée comme une assistance extérieure, entraînera la disqualification de l'équipe.

Les accompagnateurs ne pourront voir les équipes qu'au départ, aux points de contrôle autorisés et à l'arrivée.

Après l'arrivée du SEMIRAID 28, les équipes devront prévoir leur retour par leurs propres moyens ainsi que la récupération de leur équipement personnel (vêtements de rechange, chaussures, sacs...). L'organisation ne tiendra pas de consigne pour les concurrents du SEMIRAID 28.

Les accompagnateurs pourront retrouver leurs équipes à l'arrivée, où l'organisation tiendra son poste de commandement avec tous les renseignements sur le déroulement du SEMIRAID 28.

LE CLASSEMENT

Le CLASSEMENT du SEMIRAID 28 sera établi à partir du temps du dernier membre de chaque équipe franchissant l'arrivée, plus les pénalités en temps obtenues au cours du trajet pour les balises manquées, moins les bonifications des épreuves spéciales. Le résultat est le TEMPS COMPENSE.

Sera déclarée vainqueur l'équipe mixte complète ayant effectué le trajet dans le temps compensé le plus court, ayant respecté le règlement, en tenant compte des pénalités et des bonifications témoignées par le carton de pointage.

Pour prétendre au classement, les équipes devront obligatoirement arriver à trois mixtes et complètes et remettre au jury de l'arrivée leur carton de pointage avec la validation aux points de contrôle et aux points disqualifiants ainsi que les pointages faits aux balises des points de passage.

Seront ensuite nommées dans l'ordre les équipes mixtes incomplètes (à deux), puis les équipes non mixtes (à deux).

Des contrôleurs du SEMIRAID 28 seront présents sur le parcours à différents endroits, en plus des points signalés dans la feuille de route. Ils effectueront des observations permettant de vérifier la régularité de l'épreuve, en particulier pour la sécurité, la propreté et la présence des trois concurrents d'une équipe tout le long du parcours.

Toute utilisation de moyens de transport non autorisés par le règlement ou toute aide extérieure aura disqualifié l'équipe sur le parcours ; son arrivée ne sera donc pas validée.

Des coupes seront remises aux trois équipes gagnantes. Des lots récompenseront les premières équipes.

CLAUSES GENERALES

Les bénévoles de l'EQUIPE TUROOM sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Tout concurrent du SEMIRAID 28 reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Tout manquement aux règles de l'assistance aux personnes en danger sera pénalisé par la déclaration hors course de l'équipier mis en cause ou de toute l'équipe.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, détérioration ou vol de matériel ou tout objet quel qu'il soit.

Les équipes du SEMIRAID 28 sont tenues, sous peine de mise hors course, de suivre les instructions des contrôleurs et des membres de l'organisation.

Les informations personnelles communiquées par les concurrents pourront être diffusées par l'organisation, sauf demande contraire écrite des participants concernés.

Les participants s'engagent sur le SEMIRAID 28 en pleine connaissance du déroulement de cette épreuve. Ils dégagent par avance les organisateurs de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'incident au cours du SEMIRAID 28.

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque participant émargera obligatoirement la feuille de départ attestant qu'il a bien eu connaissance des mesures prises par l'organisation pour assurer la sécurité et qu'il s'engage à les respecter en tous points.

Le JURY du SEMIRAID 28 est souverain pour toute décision relevant du présent règlement.

Remarques : Les départs seront échelonnés et séparés, entre 4H00 et 5H00. Les équipes de trois se feront déposer au départ par un accompagnateur. Aucun véhicule ne pourra rester en stationnement après les départs. Aucune consigne ne sera transportée par les organisateurs.

EQUIPE TUROOM - ASSOCIATION SPORT NATURE

Siège : 21, rue Heitor Villa-Lobos - 91440 BURES SUR YVETTE - France - tel/fax : (33) 01 69 07 97 36
SIRET : 50809265700016 - APE 9312 Z - Web : www.raid28.com - E-mail : turoom@raid28.com